

ANGOLA

Amnesty International demande une enquête après la découverte d'un charnier

Index AI : AFR 12/04/96

Pour diffusion immédiate

Amnesty International demande qu'une enquête approfondie concernant un charnier découvert par une équipe de déminage près de Sogo, dans le nord-ouest de l'Angola, soit confiée à des médecins légistes indépendants et à des experts possédant les compétences requises. Ce charnier pourrait contenir les restes de soixante personnes vraisemblablement victimes d'actes arbitraires et délibérés.

Les restes ont été trouvés près de Kwanda, ancien site pétrolier. D'après les habitants des environs, les victimes étaient probablement au nombre de personnes enlevées par l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), qui a occupé la zone à partir de mai 1993 pendant un an. La guerre avait alors repris dans le pays, l'UNITA ayant contesté les résultats des élections législatives de septembre 1992. La signature d'un accord de paix au début de 1995 a mis fin au conflit.

Un groupe de parlementaires représentant cinq tendances politiques différentes et conduit par un membre du parti au pouvoir, le Movimento Popular da Libertação de Angola (MPLA, Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), doit se rendre sur place samedi 27 juillet.

« La délégation parlementaire et les Nations unies doivent s'assurer qu'une enquête indépendante et approfondie sera menée à bien, conformément aux règles minima des Principes régissant les enquêtes de l'ONU sur les allégations relatives à des massacres », a déclaré Amnesty International.

Ces règles exigent, entre autres choses, que les personnes chargées d'une enquête soient choisies pour leurs qualités incontestées d'impartialité, d'indépendance et de compétence. La commission doit être dotée des pouvoirs et ressources nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Elle est, en outre, tenue de solliciter à l'avance par écrit la collaboration d'éventuels témoins et de leur donner des assurances sur la protection dont ils bénéficieront. Enfin, elle doit publier un rapport présentant la totalité de ses résultats, conclusions et recommandations.

Des crânes trouvés parmi les restes portaient des trous qui évoquaient des blessures par balle. Des os d'enfants, des vêtements féminins et des uniformes de la police gouvernementale ont également été retrouvés. Le charnier est situé dans une zone marécageuse truffée de mines, près du delta du fleuve Zaïre. Si l'on en croit les habitants et la presse, la zone renfermerait d'autres charniers.

La guerre a fait des milliers de victimes, délibérément et arbitrairement assassinées, parmi les civils non armés suspectés par le gouvernement en place ou l'UNITA de soutenir le camp adverse. Il existe d'autres charniers un peu partout dans le pays. Ces homicides bafouent les traités internationaux auxquels le gouvernement angolais est partie et l'article 3 des Conventions de Genève qui s'applique aussi bien au gouvernement qu'aux rebelles. Les responsables étant protégés par des lois d'amnistie, aucun d'entre eux n'a été déféré à la justice.

« Les gens ont le droit de connaître la vérité. Seul un rapport complet réalisé par une commission d'enquête impartiale est en mesure de la leur révéler. Des enquêtes ayant le même caractère devraient avoir lieu dans d'autres régions qui auraient été le théâtre de massacres. Il moins de faire la lumière sur ces événements, il sera difficile de ramener le pays sur la voie de la réconciliation. La Mission de vérification des Nations unies en Angola III (UNAVEM III) a le devoir de s'assurer que le gouvernement angolais respecte ses obligations internationales », a déclaré Amnesty International.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFRI -